

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Chercher, etc

074
A 694



L'ARGUS,

JOURNAL ELECTORIQUE.

OMNIA EXSEQUI DECET.

Vol. I.] TROIS-RIVIERES, MERCREDI, LE 11 OCTOBRE, 1826. [N^o. 7.

IMPRIME' ET PUBLIE'
PAR
LUDGER DUVERNAY,
Rue Royale.

CONDITIONS DE CE PAPIER.

Le Prix de la Souscription est de CINQ
Chelins, pour Trois Mois de publication,
outré les frais de Poste, payables, à de-
mande, dans le cours des trois mois.

On donnera place, dans ce Journal, aux
Avertissements, dans l'une et l'autre
langue, à des prix très-raisonnables.

On peut s'abonner chez—

- Messrs. Neilson & Cowen, } ...à..... Québec,
- Et chez Mr. F. Lemaitre, }
- Mr. Charles B. Pasteur, }
- Et Mr. James Lane, }
- Mr. Louis Gonzague Nolin, }
- Mr. H. Olivier, }
- Mr. T. L. Chalon, }
- Mr. Jean Chaurette, }
- Mr. Louis Marcoux, }
- Mr. Guillaume Smith, }
- Mr. Thomas Fortier, M. D., }
- Mr. Pierre A. Dorion, }

AVERTISSEMENTS.

AVIS.

LE Soussigné ayant été dûment élu Cu-
rateur à l'absence de Monsr. Léandre Lemaitre
Augé, ci-devant marchand de cette ville, prie tous
ceux qui doivent au dit absent, de lui payer immé-
diatement le montant de leurs comptes, faute de quoi
ils seront remis entre les mains d'un avocat pour en
poursuivre le recouvrement; et ceux à qui il peut
être dû sont priés de vouloir bien lui adresser leurs
comptes à son domicile en cette ville, ou au bureau
des Messrs. LANGEVIN & Co. à Québec.

PIERRE DESFOSSÉS, Curateur.
Trois-Rivières, 16 Sept. 1826.

ADVERTISEMENT.

THE subscriber having been duly elected
Curator in the absence of Mr. Léandre Lemaitre
Augé, heretofore merchant of this town, requests all
those who are indebted to the said absentee to pay
immediately the amount of their respective accounts,
in default of which they will be placed in the hands
of an Attorney for recovery; and those to whom the
said absentee may be indebted are requested to send
in their accounts at his residence, or the Office of
Messrs. LANGEVIN & Co. at Québec.

PIERRE DESFOSSÉS, Curator.
Three Rivers, 16th Sept. 1826.

Avis.

LE Soussigné prend la liberté de prévenir les
Dames et Messieurs des Trois-Rivières et des
environs qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans
toutes ses branches, et d'après de nouveaux princi-
pes; c'est pourquoi il prie les personnes qui auraient
des Brochures, Pamphlets, ou Journaux, &c. à faire
relier, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir
bien les envoyer à cette Imprimerie, où ils seront reliés
et arrangés avec solidité et élégance.

Les ordres de la campagne seront reçus avec
reconnaissance et ponctuellement exécutés, et les
prix seront très-modérés.

LUDGER DUVERNAY.
Trois-Rivières, 30 Août, 1826.

(POUR L'ARGUS.)

Mr. Le Rédacteur,
CEUX qui n'ont jamais habité les Trois-Ri-
vières, ou qui n'ont aucune notion sur la manière
dont on y fait une élection, demandent encore
malgré tout ce qui a déjà été dit sur ce sujet,
pourquoi un Citoyen de la place n'a pas été
préféré à un étranger. Quoique ce sujet ait été
traité avec beaucoup d'habileté par plusieurs
de vos correspondans, et d'une manière à persua-
der les incrédules, si toute fois il en reste en-
core, je prends la liberté de vous adresser aussi
quelques réflexions, qui ne seront pas encore
hors de saison. Veuillez les publier.

Une élection, dans toutes ses différentes opé-
rations, peut être représentée par une Pyra-
mide; car dans ces sortes d'occasions on ne va
pas heurter de front les principes des gens que
l'on sait nous être opposés; ce n'est que par
degré que l'on tâche d'atteindre au but désiré.
La dernière ne nous a malheureusement four-
ni que trop d'exemples de gens qui ont passé
par tous les différents degrés de la Pyramide que
je vais décrire. Quoique toutes ces scènes
soient peintes d'après nature, on voudra bien
se rappeler que la copie ne vaut pas toujours
l'original.

PYRAMIDE ELECTORIQUE.

- Grands Diners,
- Verres de Vin.
- Saluts affectueux
- Coups de chapeaux
- Abjuration ou acte de Contrition.
- Grands Visites,
- Offres de services,
- Grands Promesses,
- Menaces,
- Argent au jeu.



Coups de chapeaux.—Aussitôt qu'un mem-
bre du parlement est malade, (ce qui donne
l'espérance d'une nouvelle élection) les affidés
qui savent en user avec courtoisie, commen-
cent à porter la main à leur chapeau lorsqu'ils
rencontrent quelques électeurs.

Saluts affectueux.—Lorsque le membre que
l'on veut remplacer est à la dernière extrémité,
alors le salut devient beaucoup plus affectueux
qu'on ne voit qu'accolade à droite et à gauche,
ou secoue la main à tous ceux que l'on recon-
tra, au point que toutes ces diverses classes
d'individus peuvent être comparées à une So-
ciété de Franc-Maçons.

Verres de vin.—Lorsque l'inexorable Antro-
pos a fermé ses fatals ciseaux, ce qui veut
dire en bon français, lorsque le malade est ex-
piré, alors les plus courtois d'entre eux, ou
plutôt ceux qui en ont le moyen, commencent
à offrir le verre de vin, quelques fois ils offrent
le second, puis un troisième, et ils finissent dans
certains cas, par donner la bouteille!!

Grands Diners.—Mais il y de certaines gens
qui ne se laissent pas persuader avec un verre
de vin, ni même avec une bouteille (car tout
le monde n'est pas tempérant) il faut donc pour
convertir ces rebelles donner de grands diners.
C'est dans ces orgies que le vin coule à grands
flots, et il est curieux de voir avec quelle délé-
gence on traite tous les convives, et avec quelle
exactitude on sait saisir le moment où le steam
est monté à un certain point, pour entamer
la conversation, et les mener au but désiré; on
n'épargne rien, louanges, flatteries, patelinages,
fourberie, &c. &c. tout est mis en œuvre.

Grandes visites.—Mais on ne peut pas don-
ner à dîner à tout le monde, car cela coûte de
l'argent!! Quoique dans ces jours là, chacun
n'ait pas le même système d'économie, on cher-
che à épargner autant que possible, et on peut
suppléer à tout cela par les grandes visites; on
se suscite des affaires pour entrer dans des mai-
sons où l'on n'avait pas coutume d'aller, on
se promène par désœuvrement, on parle de la
pluie, du beau temps, et on finit par faire ses
déclarations; et si on rencontre de la résistance,
on ne manque pas de faire ses

Offres de service.—Qu'il me suffise de dire
qu'il est à regretter, pour un parti, que toutes
ces grandes offres de service n'aient été qu'éphé-
mères, autrement il n'y aurait plus de pauvres
gens!

Menaces.—Mais il y a de certaines perso-
nes qui n'aiment pas à se nourrir d'espérance,
et qui tiennent à la réalité de cette maxime qui
dit "qu'un bon tiens vaut mieux que deux tu
l'auras;" alors on essaye de se concilier l'influ-
ence de ces gens là par les menaces! Personne
n'ignore la nature des menaces qui ont été fai-
tes dans ces jours consacrés à la Liberté, et qui
ont été changés en jours de gêne et de torture.
On disait par exemple à un engagé ou à un
compagnon: "si vous ne votez pas ou si vous
n'agissez pas pour mon parti, il n'y aura plus
d'ouvrage ici pour vous." Qui croirait que cet-
te manière d'agir a été d'abord pratiquée par des
personnes de rang, et est passée ensuite jusque
chez les plus vils artisans! Une telle conduite
serait pardonnaable dans des gens de la lie du
peuple, mais dans des bourgeois, des gens de
profession, des personnes indépendantes quant
à la fortune, qui sont assez pusillanimes pour
ramper devant des gens qui les méprisent,.....
c'est avilissant pour la nation, c'est une honte,
une tache que le tems n'effacera jamais! Mais
ce n'est pas tout: on a vu des créanciers aller
chez leurs débiteurs et leur dire, "il faut voter
pour un tel ou me payer, ou me rendre mon
argent; des locataires ont été menacés, pour
la même raison, de se voir obligés d'abandon-
ner des maisons qu'ils habitaient depuis long-
temps; des censitaires ont été menacés par leur
seigneur, &c. &c.....enfin tout le monde s'en
mélait!! Mais il est malheureux pour quel-
ques uns, de voir que les promesses n'ont pas
eu le même sort que les menaces, c'est à dire
que très-peu des premières ont été exécutées,
et que presque toutes les dernières ont eu leur
effet. Q'on me démenté, si j'avance quelque
chose qui ne soit marqué au coin de la vérité;
et celui qui est élu d'après de tels moyens, peut
il dire qu'il a été choisi par le peuple? Certain-
nement non, il doit son élection à quatre ou
cinq personnes d'influence, qui, semblables à
des escamoteurs, savent fasciner les yeux de
manière à faire voir les objets tout autres qu'ils
ne sont.

Argent au jeu.—Comme les charlatans et
les imposteurs ont toujours dans les machines
qu'ils font jouer, des ressorts cachés qu'ils ne
font voir qu'aux gens discrets, et dans des oc-
casions urgentes qui les nécessite, ils ont alors
recours à toutes sortes d'expédiens, ce qui fait
que vient ensuite:

L'abjuration ou acte de contrition.—Cel ar-
ticle comme on vient de le voir, est et mérite
d'être au dernier degré de la pyramide; en effet
que peut on attendre d'un homme qui se montre

tellement l'esclave des circonstances, qu'elles le forcent à abjurer, malgré lui, sa conduite passée. Ce qui, comme on le verra, n'était pas une *contrition parfaite*, aussi n'en a-t-il pas reçu l'absolution générale!

UN EGYPTIEN.

(COMMUNICATION)

Mr. l'ÉDITEUR,

Quoique peu capable de faire des vers, néanmoins je crois être en état de découvrir, comme un autre, les fautes que Messieurs les rimeurs (entendez-moi bien, je ne dis pas les poètes) commettent à chaque pas qu'ils veulent faire dans une carrière qu'ils sont si peu dignes de parcourir. Il m'est encore plus facile de ressentir et d'exprimer mes sentiments, lorsque le morceau singulier que j'ai cru devoir vous communiquer, me promet par son absurdité, du succès dans mon entreprise. Mais venons au point.

Vous vous rappelez peut-être d'avoir vu et lu, dans le cours de l'Élection, une chanson ou une espèce de chanson, car je crains de me tromper, ne sachant vraiment comment l'appeler, qu'un certain je ne sais qui, par je ne sais quel travers, s'est mis en tête de faire imprimer; c'est ce qui prouve jusques-là, que les sois comme les gens d'esprit, aiment à faire, part au public, les uns de leur fadaïses, les autres de leurs bonnes productions. Mais en allant plus loin, nous voyons bien autre chose! Vous allez juger vous-même, lisez:—

Pour faire aller un moulin
Monsieur l'Électorique
Employer un Médecin
Serait un joli moyen
Chimique, chimique, chimique.

Si votre moulin à vent
Attrape la colique,
Donnez-lui un lavement
Il traitera doucement
Sa clique, sa clique, sa clique.

Eh bien, c'est admirable n'est-ce pas? Dites donc avec moi, qu'il n'y a rien de tel qu'une Élection pour échauffer la tête aux poëtreux, pour monter la verve des rimeurs! Combien ne devons nous pas nous réjouir de ce que les Trois-Rivières ont fourni à ce nouveau faiseur de bouts rimés, l'occasion de déployer ses rares talents pour la poésie! Combien surtout est louable son enthousiasme, puisque pour donner sortie à la nombreuse foule d'idées que son cerveau ne pouvait plus contenir, il lui a fallu se résoudre, à faire un voyage d'une trentaine de lieues! Ah ma foi, l'on serait porté à croire que cette excursion poétique, était une *course patriotique*, si l'on ne savait le contraire. Mais laissons là la politique et le patriotisme, changeons de sujet, et revenons à notre *Orphée* qui craignant de ne pas passer pour prophète en son pays, a cru s'immortaliser en rimaçant sur un moulin à vent. Comme je vous ai déjà annoncé que je ne suis pas moi-même poëte, je m'abstiendrai de discourir sur la mesure de ses vers, mais au moins qu'il me soit permis d'examiner s'ils ont le sens commun. J'ignore si l'illustre poëte a jamais été *meunier*, mais tout ce que je puis dire, c'est que pour un homme qui veut faire aller un moulin, il emploie ou suggère de singuliers moyens. Jusqu'à présent, nous avons entendu dire et nous avons vu que le vent, l'eau, la vapeur font aller les moulins, mais nous n'avons pas encore ouï dire que l'on eût jamais appliqué la *chimie* en guise d'eau, de vent et de vapeur. Ce poëtreux laisse un peu trop à la sagacité du lecteur, il aurait dû expliquer en note, la manière la plus propre à opérer l'effet que son *génie d'invention* lui paraît faire anticiper. Surtout il devrait nous donner une description de son moulin et nous dire de quoi il est fait. Cela me fait naître l'idée de lui demander (car je ne m'adresse pas à un plus sot encore qui en remettant ces vers à l'Imprimeur, a eu la modestie de vouloir se faire passer pour l'auteur d'une *niaiserie* que ses idées rétrécies et son défaut d'éducation lui ont fait regarder comme un *morceau de choix*) cela, dis-je, me fait naître l'idée de lui demander, s'il ne serait pas par hazard un descendant des *Romains*, et comme il paraît d'un génie et d'un esprit un peu divergent, s'il ne se serait pas figuré que son moulin est fait de quelque matière qui n'est plus en usage et qu'il se serait par fois imaginé, avoir servi à fabriquer de pareilles machines, chez ses ancêtres? Aurait-il eu le génie de construire idéalement quelque autre machine pour faire passer ses *moyens chimiques* et les mettre en jeu sur son moulin? En attendant qu'il nous donne cette solution (car il lui faudra du tems pour dérouler les papasses de ses ancêtres et y trouver des recettes pour construire des moulins transparents!) Passons à la *colique*.

Un moulin à vent avoir la colique! Bravo, bravo, tout n'est pas découvert, le nouveau chimiste trouve non seulement le moyen de la guérir, mais encore de donner la colique, et qu'il le croirait, la donner à un moulin à vent! Ah quelle idée admirable, quelle heureuse conception, quelle belle matière à traiter pour l'illustre descendant d'un peuple sifflé de son Virgile! Vous avouerez qu'il a un peu dégénéré, eh oui, si bien que je ne crois me tromper en pensant que battu de la maladie qu'il redoute pour le moulin, il soit tombé dans une débilité qui a si fortement agi sur son *cerveau poétique*, qu'il lui a occasionné un délire au point de lui faire croire que du tems de ses ancêtres l'on faisait des moulins à vent de verre, auxquels l'on donnait la colique, que l'on guérissait par un moyen chimique. Eh! qu'a-t-il donc aussi lui à se décimer contre les médecins?

Courage, Mr. l'Éditeur, nous ne sommes pas encore au bout; ce digne habitant des loges ne se possède plus, il craint tant que son moulin ne soit aussi constipé que son cerveau, qu'il veut absolument lui faire donner un lavement! Voilà encore une *réticence* (car il aime les figures apparemment) il laisse à notre sagacité de découvrir comment et par où le chimiste opérerait; il aurait pourtant pu facilement nous donner une petite dissertation sur cette maladie, et surtout la colique des moulins de verre, car il appartient aux experts dans l'art, de discourir sur celui qu'ils ont été le plus à portée de connaître. Qu'est-ce qu'il entend ce fou, cet échappé des loges, par la *clique d'un moulin*? Je crois qu'il serait bien en peine de le dire. Mais, adieu, j'en ai déjà trop dit, laissons la le poëtreux, s'amuser avec son moulin, sa colique, son lavement, son moyen chimique, ne lui disputons pas une propriété à laquelle il a tant de droits, séparons nous de ce pauvre homme et disons ensemble,

Qu'on peut prouver à moins son défaut de bon sens.

Je suis, Monsieur,

PHILO-ELECTORIQUE.

AU REDACTEUR DE L'ARGUS.

MONSIEUR,

Quelques *grands politiques*, s'appliquent à contre dire et trouver fort déplacé tout ce qui a été dit dans l'ARGUS depuis quelques tems; ils disent par exemple que "c'est le chien qui aboie (non pas après que le voleur est entré) mais après que le voleur est sorti." J'avoue qu'ils ont quelque droit de raisonner ainsi, parcequ'ils ne pensent pas à ce qui peut en résulter par la suite. Pour ne pas entrer en plus grande discussion avec ces *grands raisonneurs*, je vais leur passer leur métaphore, et admettre que "c'est le chien qui aboie après que le voleur est sorti." On ne peut disconvenir que le chien devait aboyer avant que le voleur fût entré! Mais qui vous assure que d'autres voleurs ou peut être le même voleur, voyant la maison ouverte, et ne rencontrant aucun obstacle, ne viendront pas emporter ce qui restait dans cette MAISON? Donc le chien avait raison d'aboyer même après que le voleur était sorti, pour avertir le maître qu'il ne faut pas laisser entrer le même voleur ou d'autres qui seraient encore plus à craindre. Ces comparaisons paraîtront peut être triviales à quelques uns, mais elles sont à la portée de ceux à qui s'adressent ces réflexions.

LINDOR.

Lettre d'un Trifluvien à un de ses amis à Québec.

CHER AMI,

Tu te plains de ma négligence, je ne t'ai pas écrit depuis un mois. Que veux-tu? je suis devenu, depuis quelque tems, spectateur si attentif du mouvement et de l'agitation de mes concitadins, que j'en ai presque oublié mes amis. Nouveau Descartes, je me suis livré tout entier à la contemplation du tourbillon de ma petite planette politique. Mais maintenant, que je suis revenu de mon extase électorique, je vais reprendre ma correspondance ordinaire.

J'ai eu assez souvent occasion de te parler de nos petites chicanes, divisions et querelles Trifluviennes, compagnes toujours inséparables des petites villes. Chez nous, les gens se voyent de trop près et trop souvent, et l'humaine engence est trop portée à l'envie et à la médisance, enfin celle là est trop imparfaite pour ne leur pas donner prise et pour ne pas faire d'une petite ville un petit chaos dont les éléments se choquent sans cesse, *non bene junctarum discordia semina rerum*.

Je te vois sourire de complaisance et dire en ton cœur: "pour moi j'habite une grande ville." Doucement mon petit. Quoique les petites jalousies, les petites vanités ne fassent pas tant de bruit chez vous, parceque l'espace est plus vaste, vous avez aussi votre quote-part. Madame la bourgeoise veut aller au bal chez Madame de la Robe, mais elle est rebulée, et Dieu sait comme mesdames Médiance et Malice.....

Mais à une autre fois. Je veux te parler d'une petite affaire de ces jours derniers. C'est une anecdote qui pourra être d'une grande utilité pour les braves qui désirent se venger de leur ennemi sans grand danger. Si chaque jour que Dieu amène chez vous il y a sur pied quelque pièce de Tragi-comique ou de comique larmoyant, tu peux bien penser qu'un tems d'élection a dû être fertile en farces de cette valeur. Tu sauras donc qu'un successeur de Patelin en avait sur le cœur contre un quel qu'un ici. Pourquoi? cela serait trop long à détailler. Le fait est qu'il lui en voulait et désirait se venger. Devine ce qu'il a imaginé. Par ma foi, il est digne d'une patente.—Il a fait comme un Japonnais, s'est coupé le ventre, pour obliger son ennemi d'en faire autant.—O! non, non. Il n'a fait comme personne avant lui, c'est du nouveau... Et bien donc, il a commencé par s'armer comme Hercule, et a été guetter son adversaire dans un endroit *sablonneux, sablonneux*, ceci est essentiel. Au moment favorable, il l'a attaqué comme un brave, au dépourvu, et l'a terrassé, sans que l'autre ait su d'où cela provenait. Cependant comme notre héros n'avait pas le bras du Dieu dont il portait l'arme, son antagoniste s'est relevé. Alors que faire? il avait bien abattu son homme par derrière, mais par devant c'est une autre affaire. N'ayant ni assez de force ni assez de courage, il eut recours à la ruse, et fit usage de l'arme dont on se sert pour faire la chasse à l'oiseau mouche, une poignée de sable. S'il eut pu l'aveugler il était bien, mais malheureusement la fortune était contre lui. Quelle arme prit-il ensuite pour sa sûreté? Ses jambes. Elles l'ont si bien servi qu'il est arrivé chez lui avec les honneurs du triomphe et le bonheur de s'être vengé noblement et sans grand danger. De sorte qu'un brave avec un bâton, du sable et de bonnes jambes peut aller partout sans craindre—*experientia constat*.— Il faut que je finisse et me soucrive

Ton Ami, * * *

La Grande Bretagne et les États-Unis.

Le *Courier de Londres* du 15 Août, dans l'annonce que les fonds avaient fléchi par la suite de l'appréhension d'une rupture entre la Grande Bretagne et les États-Unis, mérite peu d'attention. Il y a eu souvent, depuis quelques années, des interruptions tout aussi graves, sans produire d'autres appréhensions, du moins sérieuses, que celles d'un courtier de fonds, qui est un être composé d'appréhensions.

Il est clair cependant qu'il existe, entre les deux puissances, des différences d'opinion qui, tôt ou tard, produiront des difficultés sérieuses. Dans plus d'une occasion, ces différences d'opinion ont été manifestées publiquement et avec chaleur; témoin la lettre de Monsr. Canning au sujet de la convention relative au commerce des esclaves, approuvée par le président des États-Unis, et rejetée par le sénat.

D'ailleurs, on sait que des négociations de la plus haute importance ont été entamées itérativement pendant plusieurs années sans succès, par les ministres américains à la cour de Londres. M. Gallatin, qui est arrivé dans cette capitale sur la fin de Juillet, était chargé, disait-on, lors de son départ des États-Unis, d'instructions

spéciales d'insister, entr'autres choses sur le règlement des limites, sur la libre navigation du St. Laurent, sur l'arrangement des relations commerciales entre les deux puissances, et sur les réclamations concernant les saisies de bâtimens pêcheurs américains dans la Baye de Fundy.

A ces difficultés s'en joignent d'autres provenant de l'influence des Etats Unis dans l'Amérique du Sud, ce champ favori de spéculations pour l'Angleterre.

Le gouvernement anglais est toujours parvenu jusqu'ici à éloigner les discussions. On a remarqué cependant qu'il avait envoyé en 1824, une commission composée de deux ingénieurs distingués, Sir James C. Smith et Sir George Hoste, inspecter les fortifications de ces provinces; il vient d'envoyer encore trois colonels du génie au Haut Canada, et un à la Bermude pour surveiller des travaux de fortification. On se rappelle aussi que des bruits de la probabilité d'une rupture prochaine, ont couru à Québec vers la fin du mois dernier, après l'arrivée de la malle de Juillet.

L'ARGUS.

MERCREDI, LE 11 OCTOBRE, 1826.

NOTRE Election par elle-même et par les beaux faits qui en ont été les accessoires, excite un vif intérêt dans toute la province. Il est clair que tous les côtés de la question qui agite en ce moment bien des esprits, ne sont pas envisagés par tous, sous le même point de vue. Les uns intéressés à faire approuver leurs démarches, à faire préconiser leurs succès, font entendre leurs exclamations extravagantes; d'autres dont les efforts n'ont pas été aussi heureux qu'ils avaient raison de l'anticiper, se joignent ensemble pour dire au pays entier, qu'ils n'ont pas mis la main à l'œuvre qui vient de se consommer. Ces derniers se font un honneur de publier ce qu'ils ont fait, plusieurs des autres reconnaissent, mais trop tard que l'heureux mortel qu'ils ont cru digne de leurs suffrages, a tenu, dans l'occasion la plus frappante, sur le hustings, des propos qui le doivent nécessairement déprécier dans l'opinion des gens de bon sens; mais il est trop tard, les paroles ne voleront plus, elles sont recueillies, écrites, imprimées, publiées et répandues d'une extrémité à l'autre de la Province. Il est juste que les habitans de ce pays, les Législateurs, les hommes d'état, les Ministres de l'autel, les hommes de loi, les négocians, les cultivateurs, les artisans, le pauvre, le riche, tous en un mot, sachent jusqu'à quel point, le Solliciteur Général de la Province du Bas-Canada, Mr. Ogden, a mérité l'appui d'hommes clairvoyans sur leurs propres intérêts, en se déchainant comme il l'a fait, contre ce qu'il y a de plus marquant dans le corps de notre Législature. Consignés pour jamais, et dans la mémoire et sur le papier, les sarcasmes et les injures de Mr. Ogden, serviront de monument pour l'immortaliser parmi les habitans du Canada. Personne n'ignorera quels sont ses talens oratoires, ses ressources littéraires, ses connaissances profondes en loi, en faits, sa délicatesse en raillerie, son esprit d'à-propos. Les Electeurs surtout, et les Electeurs des Trois-Rivières bien plus particulièrement, auront dans la

conservation de cette Relique, une garantie certaine des rares dispositions dont ce Mr. Ogden a fait preuve. Ils se rappelleront tant qu'ils vivront et laisseront à leurs enfans de quoi se rappeler, qu'il s'est plu à outrager les gens de bien, à insulter des personnes qu'il n'aura jamais le bonheur d'égaliser sous le rapport des connaissances, des talens, de l'urbanité, &c. Sensibles à l'outrage que cet officier de la Couronne a fait à la chambre d'assemblée qui représente le Bas-Canada, ils vengeront la mémoire de leurs parens que ce Mr. s'est efforcé de flétrir. Ils se diront à eux-mêmes: "En héritant des vertus et des biens de nos peres, héritons de leurs sentimens politiques et poursuivons dans tous les sentiers qu'il parcourera, celui qui se fait un jeu d'insulter aux gens de bien."

Il est consolant pour ceux qui ont opposé Mr. Ogden, de se convaincre de l'excellence de leurs motifs en se refusant à l'aider. Nonseulement leur conscience leur répète à chaque instant qu'ils se sont montrés libres, indépendans et clairvoyans, mais les Gazettes des autres districts leur offrent le témoignage le plus assuré qu'ils recueillent

les suffrages de l'approbation de tous les gens qui entendent tant soit peu les intérêts du pays. Ils verront, nos concitoyens, si nous leur en imposons en leur disant qu'ailleurs l'on s'élève contre les inconséquences du Solliciteur Général; ils jugeront de nos vues, par la manière dont les faibles et ceux qui font semblant de l'être, sont traités par des Editeurs qui ont fait preuve de talens, de connaissances et de droiture. Disons donc hautement et sans crainte, que la manière dont s'est conduit Mr. Ogden à l'élection, abstraction faite des raisons qui existaient auparavant, est une condamnation parfaite pour ceux qui croyaient avoir des remords, et un sujet de consolation à ceux qui ont peut-être éprouvé à leur détriment, les effets de vengeance de quelques hauts personnages qui se sont peut-être montrés vis-à-vis d'eux de la même manière qu'ils l'ont fait il y a deux ans. Quant à ceux qui avaient eu et le tems et l'occasion de mûrir les objections qu'ils trouvaient à l'élection de Mr. Ogden, ils n'ont pas besoin de ces considérations, ils ont agi avec connaissance de cause, ils ne peuvent que se réjouir de leur fermeté, quelques en aient été les résultats.

Revenons aux Gazettes des autres Districts:—

Le *Canadian Spectator* du 26 Septembre dernier, en comparant les raisons que Mr. Ogden donne en sa faveur dans cette lettre ou adresse qui fut distribuée en cette ville la veille de l'élection par la troupe bachelonnée, avec les observations que l'on a vues depuis, dans la gazette de M. Neilson, en montre au doigt la différence, et après en avoir tiré les conséquences que l'écrit de Mr Ogden est susceptible de produire, il en vient à convaincre certains gens qui avaient regardé comme grimace et déclamation les remarques judicieuses que tous ont vues dans la Gazette de Mr. Neilson, et se résume en disant:—

"La réponse de John Neilson qui n'est que grimace et déclamation fait voir que le Solliciteur Général a oublié la loi du pays—que le second officier en loi de la couronne a oublié les instructions spéciales de la couronne, que le trésorier de la bâtisse

de la Prison des Trois-Rivières, a oublié la loi en vertu de laquelle il agissait, La déclamation futile de John Neilson, cite la loi dont le Solliciteur Général, le trésorier, de cette bâtisse, paraît ne se pas rappeler, en vertu de laquelle le trésorier n'est comptable qu'au gouverneur et non pas à la Chambre, il cite les instructions spéciales de la couronne, dont le second officier en loi de la couronne, paraît ne pas se rappeler, que c'est à la trésorerie que doit être rendu compte de l'application de tous ces argens; et il cite la pratique du gouvernement colonial, dont le Solliciteur Général, le second officier en loi de la couronne, paraît aussi ne pas se rappeler, que le gouverneur et le conseil exécutif représentent la trésorerie, et sont seuls compétens à lui donner une décharge légale. Ainsi il paraît que la déclamation de John Neilson a convaincu le Solliciteur général, le second officier en loi de la couronne, d'une accusation ignorante contre la Chambre d'assemblée, provenant d'un oubli de la loi—oubli d'instructions royales, et oubli de la pratique du gouvernement dont il est un des officiers.

"La déclamation de John Neilson, con vaincu le Solliciteur général, le second officier en loi de la couronne, d'une accusation ignorante contre la Chambre d'assemblée, provenant d'un oubli de la loi—oubli d'instructions royales, et oubli de la pratique du gouvernement dont il est un des officiers.

"La déclamation de John Neilson, con vaincu le Solliciteur général, le second officier en loi de la couronne, d'une accusation ignorante contre la Chambre d'assemblée, provenant d'un oubli de la loi—oubli d'instructions royales, et oubli de la pratique du gouvernement dont il est un des officiers.

Ingénieux expédient, pour se tirer d'affaire.

Mr. Ogden et plusieurs de ses partisans, nous dit-on, craignant que le public ne se confirmât de plus en plus dans la conviction qu'il a de l'espèce de mérite qui distingue quelques uns de ces MESSIEURS, viennent d'ajouter au reste, une preuve non équivoque de la force de leur esprit de prévoyance, en assurant à d'autres qu'ils croient assez peu rusés pour donner dans le panneau, que M. O. ne répond pas aux reproches qu'on lui fait dans l'Argus, par ce qu'il les méprise et qu'il n'y a rien de tel que son silence pour le témoigner. Vraiment pour des gens qui s'imaginent avoir de l'esprit, c'est agir un peu lourdement! Ils ont la franchise de mesurer tout le monde à leur aune, et d'augurer bonnement un résultat très heureux de leur espièglerie. Mais ces grands logiciens qui voudraient couvrir de mépris l'ARGUS qui ne découvre que trop bien leurs beaux faits, ont oublié que leur Coryphée a aussi l'âme bien stoïcienne à Montréal, puisqu'il a la générosité de ne pas repousser les traits qui lui sont lancés si à propos, dans la Gazette de Québec, le *Canadian Spectator*, et le *Spectateur Canadien*. Oh! de quelle modestie est actuellement pétri le caractère de Mr Ogden, puisqu'il a laissé échapper, pour écrire noblement, l'occasion que lui en offrait la pompeuse ode lyrique de l'Editeur de la Gazette de Montreal! Avouons donc, lecteurs, qu'il est bien vrai de

dire que l'on tend souvent des pièges pour se prendre soi-même. Nous savons tous à quelles raisons attribuer le silence de Mr. Ogden, ce n'est pas assurément à sa *grandeur d'âme* car elle s'est trop éloignée de lui au moment de son *fameux discours*; elle n'a pas pu revenir de si loin en si peu de tems; mais c'est à la conviction qu'a ce monsieur, qu'il est inutile de combattre contre la vérité.

L'on ne peut lire sans étonnement et en même tems sans rire, un passage qui se trouve dans le *Canadian Spectator* de Samedi dernier, qui fait sentir le ridicule dont se couvrent plusieurs *British residents* du Canada, par les détails qu'il leur plait donner sur le compte des Canadiens, de la Chambre d'Assemblée, &c. &c. aux Américains qui voyagent dans ce pays, à ceux d'entr'eux surtout qui ayant le malheur de n'avoir des relations qu'avec certains Messieurs, ont aussi celui de ne savoir les choses que très-imparfaitement. Ces Américains de retour chez-eux, sont naturellement portés à répandre les lumières que quelques politiques *peu clairvoyans* leur ont données sur l'état de nos affaires. . . . Non seulement ils communiquent *vivâ voce*, l'espèce de vertige qu'ils ont malheureusement contracté, les papiers public deviennent aussi les moyens de propagation de ces idées baroques que quelques *British residents* ont eu la fausseté et l'effronterie de leur donner sur nos usages, sur nos mœurs, sur notre politique. Témoin un morceau sous le titre de *Montreal* inséré dans le *New-York Enquirer*, écrit par un Américain qui avait sans doute éprouvé de la part des 'British residents,' un accueil aussi favorable sous le rapport de l'URBANITE que sous celui des efforts pour leur donner DES DETAILS NOMBREUX sur l'état et les INTERETS du pays. Nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs, la traduction de cette partie qui nous concerne:—

"Après avoir parlé de la POLITESSE des 'English residents,' il continue en s'exprimant ainsi:—

"Les Canadiens par leur traité de Québec et par des lois subséquentes, se sont assuré pour eux-mêmes, de plus grands privilèges, que le peuple des Etats Unis n'en possède, même dans le gouvernement qu'ils ont créé et adopté; néanmoins, quoique parfaitement soumis et loyaux, (les Canadiens) ont toujours une opposition marquée à certains actes du gouvernement, concernant des objets locaux. Il y a toujours une jalousie, un soupçon, une méfiance contre la mère-patrie, résultat nécessaire de la dépendance coloniale. C'est ce qui fait que les projets judiciaires du gouvernement anglais pour l'avantage du Canada, éprouvent de l'opposition de la part de la Législature Provinciale; et telle est l'appréhension que leur religion, leur langue, leurs lois et leurs usages peuvent être abrogés par des empiètements graduels du pouvoir Britannique, qu'ils préfèrent rétrograder dans la civilisation et dans les arts, plutôt que de céder un atôme de pouvoir ou d'usage."

Cet agréable paragraphe compose sans le moindre doute, la plus jolie petite *pillule* pétrie d'ignorance et de folie, qu'ait jamais faite le charlatan le plus préjugé et qu'a jamais avalée un patient sans finesse. L'auteur s'il est Américain, a éprouvé, il

paraît, pendant son séjour à Montréal, les dispositions bienveillantes de quelques *résidents Anglais*. Nous savons tous de combien de faussetés et de déguisemens, de préjugés et de passions et d'illibéralité sont assaisonnées les histoires dont quelques "résidents anglais" amusent leurs auditeurs, sur le compte des Canadiens et de la Chambre d'Assemblée de cette Province; avec quelle *gueule de fer* ils se permettent de parler d'ignorance et "d'ennemis de l'ordre social" et "d'ennemis de l'amélioration" et du reste; et il est aisé de remarquer dans le cas présent jusqu'à quel point notre "voisin Américain" a été amusé d'histoires à couleur ordinaire "par la bienveillance" de quelque "gueule de fer anglaise de Montréal."

Après s'être étendu un peu au long sur les *projets judiciaires* de quelques *anglais, &c.* l'Editeur du *Canadian Spectator* en vient à l'union et s'exprime ainsi: "la législature a résisté à l'union. Sur ce sujet, pas un mot, voisin Américain et résident anglais! qu'aucune gueule de fer ne préfère une syllabe; sachez, que Mr. le solliciteur-général Ogden, prôné jusqu'au ciel comme le champion de l'ordre social s'est désisté de l'union—parceque grâce à la persévérance des *démagogues* et des *démocrates*, l'union, comme il nous le dit, est morte. Elle est *défunte* et c'est pour cela, qu'il voterait contre cette union, &c. &c."

SUR LA LIBERTE' DE LA PRESSE.

ON peut donc compter comme un *nouvel et très grand avantage des lois de l'Angleterre, la liberté qu'elles laissent au peuple d'examiner et censurer la conduite du Gouvernement et de tous ceux qui en administrent quelque branche.*

Delorme sur la Const. d'Angl. chap. XII.

L'on ne doit pas s'étonner que des écrits qui ne favorisent pas les projets iniques des citoyens pervers, soient par eux réprouvés; mais il est surprenant que les principes fondamentaux de cette liberté de la Presse dont on se glorifie tant en Angleterre, soient tellement ignorés de ces mêmes citoyens, qu'ils se hazardent à faire retentir l'air de l'expression des sentimens que leur déplaît et pardon du terme, sont de bons sujets, et qui en cette qualité leur adresseront quelques petits mémoires qui peut-être ne seront pas de leur goût. . . .

De là vient que ces hommes étrangers aux lois, étrangers aux idées que chaque sujet anglais doit avoir sur ses privilèges, et à tout ce qui peut opérer le bien général auquel ils renoncent, par un intérêt particulier, lancent dans le public, des opinions qui une fois émises et pesées, sont souvent plus préjudiciables à celui qui a eu assez peu de connaissance ou de discernement pour les former et assez peu de discrétion pour les donner, qu'à ceux contre lesquels elles sont dirigées. C'est ainsi que confondant le caractère politique avec le privé, la liberté d'attaquer le premier avec la défense de porter atteinte au second, ils sont sujets dans leurs petits écarts d'imagination (un peu augmentés par l'ignorance) à prendre pour *libelle* ce qui n'est que l'expression d'un mal dont quelques membres de la société se sont attiré le blâme, par leur conduite politique, et à conseiller à des gens assez peu instruits pour les regarder comme des *oracles*, de prendre des mesures que le bon sens et la loi réprouvent. "*Libelles, cautions, emprisonnemens, châtimens*, belle ligne cortège de ces lâches qui ont toujours

à la bouche, ces grands mots dont ils ne connaissent pas l'application, vous faites naître la risée et vous couvrez de ridicule, les citoyens pervers qui n'ont pour réparer leurs sottises, d'autres moyens que de rechercher aux pieds des tribunaux, la satisfaction que les lois accordent aux honnêtes gens dont l'honneur est attaqué, mais non pas à ceux qu'on accuse avec raison, d'avoir dans leur vie politique, *menti à leur conscience*! Qu'ils retournent donc sur les bancs, ces petits diseurs de grands mots qu'ils ne comprennent ni dans la théorie, ni dans la pratique. Qu'ils aillent demander à leurs *pédagogues* (car nous en connaissons qui sont obligés de parler sur la foi de leur *Magister*) l'explication et encore plus l'application de certains mots qu'ils n'ont peut-être jamais appris que pour les avoir entendu balbutier par d'autres aussi *savans* qu'eux-mêmes. Qu'ils se fassent éclaircir (puisque leurs *petits esprits* ne peuvent pas se tirer d'embaras) les connaissances embrouillées pour se servir du terme le plus modéré, qu'ils ont de leurs propres droits. Qu'ils ouvrent le premier livre élémentaire sur la Constitution d'Angleterre et qu'ils y apprennent pour la première fois, s'ils ne le savent pas, qu'ils connaissent pour la seconde s'ils l'ont déjà vu, que c'est en partie à cette liberté de la presse, que l'Angleterre doit cette perfection, pour ainsi dire, qui a été portée dans la conduite des grandes affaires. En voilà assez pour le moment. Il est à présumer que ce petit avis, engagera quelques uns de ces *savans* à accorder un *accueil favorable* à la modestie, et ensuite à avoir recours pour augmenter (car on n'en peut jamais trop savoir, quoi qu'en disent les *fainéans*) la *masse* de leurs connaissances. Si cependant leur *génie brillant* les empêchait de goûter les principes des meilleurs auteurs en ce genre (par esprit de contradiction *naturel aux grands hommes*) ils auront occasion de s'apercevoir que leurs menaces n'intimident guères ceux qui, ne leur en déplaise et pardon du terme, sont de bons sujets, et qui en cette qualité leur adresseront quelques petits mémoires qui peut-être ne seront pas de leur goût. . . .

AVERTISSEMENT.

M. PIERRE GOUIN, informe le public et particulièrement Messieurs les voyageurs, qu'ayant obtenue une licence de Traverser, il s'est pourvu d'un nombre suffisant de Bons Bâteaux, Canots et de Berges légères et sûres pour Traverser, de cette ville à l'autre côté, toutes personnes qui voudront bien se présenter chez lui pour cet effet. Il espère, par son activité, et le soins qu'il portera aux voyageurs et à leur bagage, mériter une partie de la faveur publique. Trois-Rivières, 29 Août, 1826.

Cheap! Cheap!

GOODS,

TO BE SOLD AT Mrs. JOHNSTON,
FOR A FEW DAYS ONLY.)

THE proprietor being about to leave for England he is determined to Sell off his Stock at very reduced prices, consisting of a variety of Dry Goods: fine muslins, india long cloth, table linens, silks, Jewellery, hard ware, a variety of Trinkets from on board an East India man, a variety of many other articles too tedious to detail.

—26 Sept. 1826.